

## Situations de Covid-19

### Les bons réflexes à avoir

Situations	Que faire ?
<b>1</b> Je présente des symptômes de Covid-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleurs musculaires, pertes soudaines de l'odorat et/ou du goût).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuer le test <a href="#">d'auto-évaluation</a> au coronavirus (choisir NE)</li> <li>• en cas de suspicion, contacter immédiatement – par téléphone d'abord – un médecin ou une institution de santé afin de se faire dépister</li> <li>• avertir la personne de référence au sein de la filière, resp. son ou sa supérieur·e hiérarchique</li> <li>• rester à domicile dans l'attente de pouvoir être testé·e</li> </ul>
<b>2</b> J'ai été testé·e et suis en attente des résultats du test.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rester à domicile</li> <li>• le cas échéant, transmettre l'attestation pour isolement jusqu'au résultat de dépistage Covid-19 à la personne de référence au sein de la filière, respectivement à son ou sa supérieur·e hiérarchique</li> </ul>
<b>3</b> Malgré un test négatif, je continue à présenter des symptômes.	<p>Rester à domicile jusqu'à 24 h après la disparition des symptômes</p>
<b>4</b> Je suis testé·e positif ou positive et ai été contacté·e par les autorités sanitaires de mon canton de domicile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivre les instructions d'isolement du canton de domicile</li> <li>• répondre à l'enquête d'entourage<sup>1</sup></li> <li>• transmettre l'attestation de dépistage             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ pour les étudiant·e·s : à la personne de référence au sein de la filière de formation</li> <li>→ pour les étudiant·e·s en stage : à la personne de référence au sein de la filière ainsi qu'au ou à la responsable de la pratique professionnelle concerné·e et à son formateur ou sa formatrice en établissement</li> <li>→ pour les membres du personnel : à son ou sa supérieur·e hiérarchique</li> </ul> </li> <li>• renoncer soi-même à toute forme d'information préventive à large échelle<sup>2</sup></li> </ul>
<b>5</b> J'ai été en contact avec un cas dépisté ou suspecté de coronavirus (ex. : une personne en train de se faire tester).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appliquer scrupuleusement les gestes barrières</li> <li>• se mettre en autoquarantaine dans l'attente, le cas échéant, des mesures de mise en quarantaine du canton de domicile</li> <li>• transmettre l'attestation pour cas de contact et/ou la décision de mise en quarantaine à domicile             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ pour les étudiant·e·s : à la personne de référence au sein de la filière de formation</li> <li>→ pour les étudiant·e·s en stage : à la personne de référence au sein de la filière ainsi qu'au ou à la responsable de la pratique professionnelle concerné·e et à son formateur ou sa formatrice en établissement</li> <li>→ pour les membres du personnel : à son ou sa supérieur·e hiérarchique</li> </ul> </li> </ul>
<b>6</b> Je présente des symptômes grippaux saisonniers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rester à domicile jusqu'à 24 h après la disparition des symptômes</li> <li>• informer la personne de référence au sein de la filière de formation (membre du corps étudiantin), respectivement son ou sa supérieur·e hiérarchique (membre du personnel) de son absence</li> <li>• ne pas hésiter à se faire tester même en cas de symptômes bénins</li> </ul>

<sup>1</sup> Une enquête d'entourage est réalisée par le médecin cantonal du canton de domicile afin d'identifier les personnes avec lesquelles la personne testée positive a eu un contact étroit (= personnes à moins de 1,5 m, durant plus de 15', sans protection) ; ces personnes sont ensuite directement contactées par les autorités sanitaires et mises en quarantaine.

<sup>2</sup> Lors d'un test positif au coronavirus, les autorités sanitaires du canton de domicile prennent directement contact avec la HEP-BEJUNE et l'informent des mesures prises ou à prendre en termes de communication.